



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation des auxiliaires de vie

Question écrite n° 9098

Texte de la question

M. Vincent Thiébaud appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, sur les difficultés rencontrées par les familles dans l'accès aux auxiliaires de vie pour les personnes en situation de handicap. Plusieurs familles en charge d'une personne en situation de handicap lui ont fait part de la nécessité d'un accompagnement quotidien par une auxiliaire de vie à domicile. Or ces familles sont confrontées à des absences fréquentes, qui placent les aidants dans des situations de grande détresse. Ce manque de stabilité s'explique en grande partie par la faiblesse des rémunérations, la précarité du statut des auxiliaires de vie et l'insuffisance de la formation dispensée. Certains intervenants ne disposent pas des compétences nécessaires pour accompagner efficacement des personnes en situation de handicap. Cependant, ces professionnels jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes handicapées et leur valorisation est indispensable. Cela passe par une revalorisation salariale, une reconnaissance statutaire adaptée et une amélioration des formations proposées. Ainsi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour revaloriser la profession d'auxiliaire de vie auprès des personnes en situation de handicap, renforcer leur formation et garantir aux familles un accompagnement fiable et de qualité au quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Thiébaud](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9098

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6790